

victimes parmi eux, mais tous sont sans abri! Que la volonté de Dieu soit faite!

Le Père Procureur de la Mission, P. de la Devèze, 79, avenue de Breteuil, Paris, XV, recevra avec reconnaissance dons et aumônes pour relever ces ruines.

M. l'abbé Léonide Primeau, de l'Archevêché, directeur diocésain de la Propagation de la Foi, fera parvenir au procureur de cette mission si éprouvée toute aumône qu'on voudrait bien envoyer par son entremise.

---

✠

### "REPLIQUES DU BON SENS"

---

Sous ce titre bien connu, un laïque apôtre, le capitaine Magniez, publiait, il y a quelques années, en France, un opuscule qui eut un grand succès. Il y répondait avec sciences et esprit aux objections les plus courantes contre la religion. Beaucoup d'exemplaires de cette brochure se répandirent au Canada. Elle est maintenant épuisée. Sollicité de publier une nouvelle édition, l'auteur a autorisé l'Oeuvre des Tracts à en prendre elle-même l'initiative. Et c'est ainsi que vient de paraître dans la collection des brochures de cette oeuvre une édition *canadienne* des *Répliques du bon sens*. Afin de rendre ces pages plus fructueuses encore, les éditeurs canadiens ont voulu les adapter à leurs lecteurs. Ils les ont d'abord divisées en séries — c'est la première qui vient de paraître — et en ont retranché tout ce qui ne semblait pas utile à notre pays. On y trouvera donc une réfutation claire et à point des principales objections contre l'existence de Dieu, contre sa Providence, sa Bonté, etc., objections qui circulent parmi nous et auxquelles on ne sait pas toujours comment répondre.

Cette brochure et celles qui suivront seront un véritable arsenal pour l'apôtre laïque, pour l'apologiste catholique.

Elle ne se vend que 10 sous l'exemplaire, \$6.00 le cent. S'adresser: *l'Action Paroissiale*, 4260, rue de Bordeaux, Montréal.

---

✠

### LAUREATE DU CONCOURS ORATOIRE PROVINCIAL

---

Mlle Simone Landry, âgée de seize ans, élève du couvent de Saint-Adolphe, a remporté le prix dans un concours oratoire organisé parmi tous les élèves des écoles du Manitoba. Dix-huit concurrents ont pris part à la séance finale à Winnipeg le 22 avril. C'est à ce concours que Mlle Simone Landry a remporté la palme, qui lui a été accordée à l'unanimité de 14 juges. Détail remarquable, l'heureuse concurrente a été la seule à pronon-